

CONFERENCE SOCIALE 4 MARS 2022

Aujourd'hui, dans un contexte international particulier, se tenait la première conférence sociale 2022 du SDIS13.

C'était également la première conférence sociale à laquelle nous avons pu participer depuis notre création.

Cette conférence s'est déroulée en plusieurs étapes :

Dans un premier temps, **M. MAILLE, Président du Conseil d'Administration**, a fait part des dossiers en cours.

Le Contrôleur général et Directeur départemental du SDIS13 M. ALLIONE, a ensuite pris la parole pour évoquer le "projet énergétique du SDIS13", avant de redonner la main au PCASDIS.

Celui-ci a continué son discours avant de laisser **le Directeur Adjoint du SDIS13, le Colonel BEPOIX** nous synthétiser la loi MATRAS du 25 Novembre 2021.

S'en est suivi un tour de table des organisations syndicales ainsi qu'une intervention du **Président de l'Union Départementale des Pompiers13, le Capitaine SCHIFANO**.

CE QU'IL FALLAIT RETENIR :

EFFECTIFS :

- Au cours des 3 dernières années, nomination de 170 adjudants et 146 sergents.
- L'administration ne recrute pas de Caporaux par voie de mutation afin de recruter les "lauréats pompiers13" des concours.
- Pour l'avenir, 156 recrutements de prévus (104 Caporaux sur liste d'aptitude du concours 2021/2022 et 52 sapeurs)
- Ouverture de 90 postes au concours de sergent et 20 postes à l'examen professionnel de sergent.
- A l'heure actuelle, le SDIS13 compte 21 sapeurs-pompiers professionnels contractuels. Ce statut semble plaire à l'administration pour palier à des absences imprévues et de longues durée (maladie, disponibilité, etc, ...), puisque l'objectif serait de pérenniser ce statut.

- **Nous avons alerté nos dirigeants sur le manque d'effectif flagrant au sein du SDIS13, et notre volonté d'atteindre des effectifs par équipe **AU MOINS EGAUX AUX POJ** définis dans le Règlement Opérationnel.**
- Il nous avait été remonté un problème de prorata Hommes du rang/Sous-officiers dans les centres de petites et moyennes importances. Il s'avère que c'est une volonté des organisations syndicales et de l'établissement, pour permettre aux jeunes recrues d'intégrer des CS avec une activité opérationnelle conséquente.

POUVOIR D'ACHAT :

- L'administration souhaite donner 1 point d'IAT aux agents en cycle 24h pour réaliser les 48h de FMPA en dehors de leur temps de travail effectif (en plus des 2028h annuelles déjà effectuées)
- L'administration souhaite accorder 1 point d'IAT aux hommes du rang qui conduisent des engins spécifiques (CCFS13000, FMOGP, BEA, ...) **MAIS** cette prime serait retirée dès lors que l'engin sera mis indisponible suite à une "faute" du conducteur, ou une fois que l'agent aura évolué en accédant au grade de Sergent, justifiant que le CA1E détient une prime de responsabilité.

De plus, les formateurs COD de ces engins seraient eux aussi gratifiés de ce point d'IAT. Cette démarche concerne 95 hommes du rang et 10 formateurs, pour une enveloppe de 95 000 €.

- Après une énième demande, l'administration s'engage à étudier (ou réétudier) le paiement des heures supplémentaires lors de dépassement du temps de travail en opération. L'inquiétude étant de sortir du volume horaire légal, le service concerné va étudier l'état des RHS engendrées en 2021 voire 2020/2021.
- La prime Feu de Forêt a été versée sur les salaires de février 2022 avec effet rétroactif au 1er juillet 2021 pour les agents concernés.

FILIERE AATS :

- Concernant les AATS, l'ensemble des organisations syndicales a tenu à alerter l'administration sur le manque d'attractivité de cette filière.

Celle-ci répond sereinement que cette catégorie de personnel n'est pas plus à plaindre que d'autres, surtout au sein du SDIS13, mettant en avant des salaires plus attractifs que sur d'autres territoires ou administrations.

Nous avons tenu à préciser que les remontées de terrain laissent entendre qu'un mal-être existe bel et bien dans cette filière où les agents se sentent oubliés.

- Il a d'autre part été émis l'idée par une autre organisation syndicale de penser à l'éventualité de la semaine de 4 jours et de l'extension du télétravail. 2 idées que nous trouvons très intéressantes et que nous ne manquerons pas de soutenir et relancer.

ENGAGEMENT CITOYEN :

- M. MAILLE a tenu à préciser son intérêt pour l'engagement différencié qui commence à se développer au sein de l'établissement.
- Il a rappelé le travail effectué pour étendre les conventions entre le SDIS13 et les employeurs des SPV du SDIS13.
- Il s'est félicité de la démarche d'aide à l'emploi et au logement, qui au cours des 5 dernières années a permis à 15 SPV de trouver une activité professionnelle, et à 64 autres, un logement.

LOI MATRAS

- Le DDA a ensuite résumé la loi MATRAS (une Mindmap devrait être diffusée très prochainement).

RISQUE AGRESSION :

- Le PCASDIS déplore ces actes imprévisibles et rappelle les démarches entreprises par l'établissement, à savoir : pose de films sur les vitres des véhicules, accompagnement juridique du SDIS auprès des victimes, déploiement des caméras-piéton (minimum 1 caméra et 2 référents formateurs par centre de secours).
- Pour l'avenir, l'établissement souhaite former des "Formateurs au risque agression", en plus des formations "risque agression" déjà existantes.

ADMINISTRATION VERTE ET INFRASTRUCTURE :

- Le Contrôleur Général ALLIONE a précisé que l'administration étudie différentes solutions pour réduire les coûts liés à la consommation énergétique (développement de panneaux solaires, déploiement de véhicules électriques, ...)
- Certains agents du CIS Tarascon souhaitent rappeler les conditions de leurs infrastructures. Le Directeur départemental nous précise que la mise en place d'un portail était la priorité de la hiérarchie de ce CS pour la sécurité de ses agents. Il ajoute que le projet de chambre supplémentaire est toujours en cours. De plus, l'établissement est toujours à la recherche d'un terrain en zone constructible pour le futur CIS TAR.
- Le Capitaine SCHIFANO déplore le manque d'organisation de covoiturage pour les personnels se rendant au CFD notamment. Dans le contexte actuel, avec les moyens à disposition, les agents devraient être plus responsables. Il est proposé de solliciter les responsables formation des groupements et CIS pour anticiper des covoitages plus fréquents, notamment par bassin et non par CIS.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 :

- Enfin, nous avons été informés que le vote électronique sera mis en place pour les élections professionnelles qui auront lieu fin 2022.

CE QUE NOUS REGRETTONS

Nous espérons faire erreur, mais il semblerait bien que nos dirigeants n'aient pas l'intention de créer de nouveaux postes de SPP afin de combler les nombreux manques au sein du SDIS13. Nous espérons faire erreur, mais il semblerait bien que nos dirigeants n'aient pas l'intention d'étudier plus sérieusement de nouveaux régimes de travail pour respecter les lois européennes (24/72 par exemple).

Vos représentants SUD SDIS13 sont à votre écoute, et restent attentifs à la suite de ces dossiers.

Une nouvelle action aura lieu très prochainement pour alerter nos élus et la population du problème majeur du SDIS13, LE MANQUE D'EFFECTIF.

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!